

Le point de l'ordre du jour que nous étudions en ce moment n'est pas nouveau. Tous les ans l'Assemblée générale est priée de se pencher une fois de plus sur le sort des réfugiés du monde entier. Et chaque année le concert des nations a cru de son devoir d'élaborer des formules de solution et d'en assurer la mise en oeuvre. L'expiration du mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés nous offre une excellente occasion de repenser ces formules et d'examiner à nouveau l'utilité de ce Haut Commissariat.

De l'examen de ces problèmes et des moyens utilisés pour les résoudre il nous apparaît que l'activité du Haut Commissariat doit répondre aux exigences suivantes.

Celui-ci doit être dynamique et doit faire preuve d'initiative et mener ses projets à bonne fin. Par ailleurs ce dynamisme devrait se manifester plus spécialement lorsqu'il se présente des situations qui, faute de mesures rapides, risquent d'atteindre des proportions critiques et de tourner au désastre.

Le Haut Commissariat doit également faire preuve d'efficacité. Les ressources dont il dispose sont limitées, et il semblerait qu'une organisation qui est efficace peut beaucoup plus facilement trouver des contributions bénévoles nécessaires à son travail. De plus, et ceci est encore plus important, l'aspect humanitaire de son travail ne lui permettrait pas de retarder la mise en oeuvre des solutions que les réfugiés attendent avec anxiété.

Voilà, de l'avis de ma délégation, les principes sur lesquels le Haut Commissariat pour les réfugiés devrait baser ses activités.

Nous estimons que le Haut Commissariat a bien rempli ses obligations. Aussi le gouvernement canadien a-t-il jugé bon de coopérer au maintien de l'oeuvre du Haut Commissariat en contribuant \$290,000 pour l'année en cours.

L'importance de cet apport atteste, je puis le dire au Haut Commissaire, de la satisfaction que ressent le